Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-979

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

1- Lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 26-979** intitulé « Modifiant le règlement de zonage 04-620 (Cv.4) ».

   - Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin de modifier la grille des spécifications de la zone assujettie Cv.4 pour permettre un nouvel usage « Habitation collective ».

2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 13 octobre 2026.

3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 14 octobre 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière